



La moitié indivise d'un terrain à usage de passage

Par **patte**, le **10/07/2013** à **17:35**

pouvez vous m'expliquer ce que représente l'indivision dans l'acte notarié que me mère et son frère ont conclu par un acte notarié, qui précise :la moitié indivise d'un terrain à usage de passage. En effet ce dernier par l'intermédiaire de son fils ,revendique un droit de stationnement devant notre entrée de maison, et à pour cela posé une barre anti stationnement à clé lui permettant d'être le seul à stationner.

Par **amajuris**, le **10/07/2013** à **18:44**

bonjour et plaisir font toujours plaisir aux bénévoles qui répondent sur ce site.